

CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES

JANVIER > JUIN 2026

COLLECTABLES



Fostplus

INTRA
DURA

Des problèmes avec les collectes à domicile ? Signalez-le à Intradura jusqu'à 1 jour après l'enlèvement 02/334.17.40

JANVIER		FÉVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
JE 1	Nouvel An	DI 1		ME 1		VE 1	Fête du travail	LU 1	P&C	MA 2	
VE 2		LU 2	RES LFJ PMC	LU 2	RES LFJ PMC	JE 2		SA 2		ME 3	
SA 3		MA 3		MA 3		VE 3		DI 3		JE 4	
DI 4		ME 4		ME 4		SA 4		LU 4	P&C	VE 5	
LU 5	RES LFJ PMC	JE 5		JE 5		DI 5	Lundi de Paques	MA 5		SA 6	
MA 6		VE 6		SA 7		LU 6		ME 6		DI 7	
ME 7		SA 7		DI 8		MA 7		JE 7		LU 8	RES LFJ PMC
JE 8		DI 8		LU 9	P&C	ME 8		VE 8		MA 9	
VE 9		LU 9	P&C	MA 10		JE 9		SA 9		ME 10	
SA 10	CONTENEUR VERT (13-16H)	MA 10		ME 11		VE 10		DI 10		JE 11	
DI 11		JE 12		SA 11		SA 11		LU 11	RES LFJ PMC	VE 12	
LU 12	P&C	VE 13		DI 12		DI 12		MA 12		SA 13	
MA 13		SA 14		LU 13	RES LFJ PMC	LU 13		ME 13		DI 14	
ME 14		DI 15		MA 14		MA 14		JE 14	Ascension	LU 15	
JE 15		LU 16	RES LFJ PMC	ME 15		VE 15		SA 16		MA 16	
VE 16		MA 17		MA 17		DI 17		DI 17		ME 17	
SA 17		ME 18		ME 18		LU 18		LU 18		JE 18	
DI 18		JE 19		JE 19		MA 19		MA 19		VE 19	
LU 19	RES LFJ PMC	VE 20		VE 20		ME 20		SA 20		SA 20	
MA 20		SA 21	ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT	SA 21	ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT	JE 21		DI 21		DI 21	
ME 21		DI 22		DI 22		VE 22		LU 22	RES LFJ PMC	MA 23	
JE 22		LU 23		LU 23		SA 23		MA 23		ME 24	
VE 23		MA 24		MA 24		DI 24		JE 25		JE 25	
SA 24		ME 25		ME 25	PDD (15-18H)	LU 25	Lundi de Pentecôte	VE 26		VE 26	
DI 25		JE 26		JE 26		MA 26	RES LFJ	SA 27		SA 27	
LU 26		VE 27		VE 27		ME 27		DI 28		DI 28	
MA 27		SA 28		SA 28		JE 28	PMC	LU 29	P&C	LU 29	P&C
ME 28	PDD (15-18H)	DI 29		DI 29		VE 29		MA 30		MA 30	
JE 29		LU 30	RES LFJ PMC	LU 30	RES LFJ PMC	SA 30					
VE 30		MA 31	P&C	MA 31	P&C	DI 31					

PMC Collecte en porte-à-porte dans le sac PMC



Les règles pour un bon recyclage

- Égouttez et videz bien tous les emballages.
- Aplatissez les bouteilles, remettez le bouchon.
- Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément dans le sac.
- Retirez les films plastiques qui recouvrent l'entièreté des bouteilles et jetez-les séparément dans le sac bleu.

INTERDIT

- Bonbonnes de gaz
- Batteries et piles
- Appareils électroniques (incl. vapes, smartphones,...)
- Emballages avec bouchon de sécurité enfant 'pousser-tourner'
- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Emballages d'huiles de moteur et lubrifiants, de carburants, de pesticides, de colles, de peintures et vernis, tubes de silicone
- Emballages durs avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets

ATTENTION !

- N'imbruez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

LÉGENDE :

- RES : DÉCHETS RÉSIDUELS
- P&C : PAPIERS - CARTONS
- PMC : EMBALLAGES EN PLASTIQUE - EMBALLAGES MÉTALLIQUES - CARTONS À BOISSONS
- LFJ : DÉCHETS DE LEGUMES, DE FRUITS ET DE JARDIN
- ENCOMBRANTS SUR DEMANDE ET PAYANT
- PDD : PETITS DÉCHETS DANGEREUX

sapins de Noël conteneur vert (13-16h)

Sortez vos déchets avant 6.00 h, de préférence la veille à partir de 20.00 h.
En été les collectes peuvent commencer à partir de 5.00 h.

Fermez bien le sac.
Placez le sac poubelle de manière bien visible sur le trottoir.

Des problèmes concernant les collectes ?
Plus d'info ? Contactez intradura 02 334 17 40.



Téléchargez Recycle!

Consultez le jour de collecte, les informations sur le tri et les points de collecte sur votre smartphone avec l'application Recycle!. Grâce à ses notifications et informations utiles, vous serez toujours à jour !

Téléchargez vite l'application gratuite !

Papier-Carton Collecte en porte-à-porte ou au recyparc



INTERDIT

- Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- Dans une boîte en carton

- Enlever le film plastique des journaux, revues et dépliants
- Dans une boîte en carton

- Papier et carton sale ou gras
- Photos, papier peint
- Mouchoirs, papier absorbant et aluminium

Verre Dans la bulle à verre, le conteneur ou au recyparc



INTERDIT

- Verre brisé
- Gobelets et verres en plastique
- Verre soufflé
- Ampoules

- Séparer le verre blanc et le verre de couleur
- Videz bien les bouteilles et bocaux
- Les verres résistants aux hautes températures (ex. plats au four)
- Ampoules

- Les couvercles et capsules sont triés dans le sac PMC
- Porcelaine, céramique, terracotta
- L'opaline et le cristal
- Le verre plat tel que les vitres et les miroirs



CALENDRIER DES COLLECTES SÉLECTIVES

JANVIER > JUIN 2026

COLLECTABLES



Fostplus

INTRA
DURA

DÉCHETS RESIDUELLES (RES)

Tous les déchets non recyclables et pouvant être placés dans un sac-poubelle.

AUTORISÉS

- ✓ Papiers souillés, papier aluminium, plastique non recyclable ou déchets en plastique, chewing-gum, litières pour chats, sacs aspirateurs, etc.

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Déchets faisant l'objet d'une collecte sélective (verre, déchets de légumes, de fruits et de jardin, papier et carton propres, pmc, métaux, textile), petits déchets dangereux, animaux morts, ...

Utilisez les sacs agréés par la commune et déposez-les, bien fermés et bien en évidence, sur le trottoir. Les sacs pour les déchets résiduels sont disponibles à la maison communale.

CONTENEURS À VERRE

Le verre doit être déposé dans les bulles à verre de Muydt et de la Place (maison communale).

Il est **interdit** de déposer des immondices, décombres ou autres déchets aux alentours des bulles à verre. Même si la bulle est pleine, vous ne pouvez pas abandonner votre verre à côté de celle-ci. Quiconque enfreint les dispositions du règlement SAC doit aussitôt remettre les choses en état de propreté et se verra infliger une amende administrative.

PARCS DE RECYCLAGE

Parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien

La commune de Biévène a passé un accord avec l'intercommunale wallonne des déchets IPALLE pour permettre aux habitants de notre commune d'accéder aux parcs à conteneurs de Silly, Lessines et Enghien.

Ces parcs à conteneurs sont accessibles à tous les résidents de Biévène moyennant le paiement d'un abonnement annuel de 149 € à IPALLE (à payer sur place). Vous recevez alors un badge d'accès que vous devez toujours avoir sur vous lors de votre visite au parc à conteneurs.

Pour améliorer le tri des déchets, le conseil communal a décidé, en date du 03/02/2009, de vous octroyer un subside de 25 € par an. Celui-ci vous sera versé par la commune sur présentation de votre preuve de paiement à IPALLE.

Pour plus d'informations, veuillez contacter IPALLE, Rue de l'eau vive 1 - 7503 Froyennes :

Tél. : 069 84 59 88 - www.ipalle.be

ENCOMBRANTS (SUR DEMANDE ET PAYANT)

Les déchets volumineux ne rentrant pas dans un sac-poubelle et qui ne sont pas recyclables.

AUTORISÉS

- ✓ Glacières, matériaux isolants (laine de roche), objets ne pouvant pas être séparés, comme un fauteuil, une chaise recouverte de tissu, un tuyau d'arrosage, une valise, etc.

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Matériaux recyclables tels que métaux, meubles en bois, appareils électriques, plastiques durs, matelas, etc.

Vous avez des déchets encombrants ?

Les dates de collecte sont indiquées sur le calendrier. **Contactez-nous au plus tard une semaine avant la date de collecte prévue** au 02 334 17 40 ou par e-mail à grofviu@intradura.be ou consultez le site www.intradura.be et remplissez le formulaire de demande.

Important : indiquez la quantité et la composition des déchets encombrants (liste des choses à emporter).

Tarif : 0,26 €/kg. Vous devez être présent le jour de la collecte. Les encombrants seront pesés et vous devrez payer directement par Bancontact (pas en espèces).

Remarque : Ne sortez pas vos encombrants la veille vous évitez ainsi que d'autres déchets y soient ajoutés.

DECHETS DE LEGUMES, DE FRUITS ET DE JARDIN (LFJ)

AUTORISÉ

- ✓ Restes de nourriture, coquilles d'oeufs, épluchures et restes de fruits, légumes et pommes de terre, restes de viande et de poisson, restes de pain, restes de fromage, marc de café, filtres à café en papier, essuie-tout, excréments de petits animaux domestiques (cochons d'Inde, lapins), noyaux, pépins, plantes d'intérieur (terre inclus), plantes d'extérieur, gazon, feuilles, fleurs, copeaux et sciure de bois non traité, bois d'élagage fins.

INTERDIT

- ✗ liquides, sauces, graisses, huiles, sachets de thé et pads de café, bois traité, os, coquilles de moules et d'huîtres, animaux morts, litière de chats et d'oiseaux, sable, terre, cendres, liège, excréments de grands animaux.

COMPOSTAGE À DOMICILE

Le compostage est un processus au cours duquel les déchets organiques sont transformés, dans des conditions bien définies, par les micro-organismes et les petits invertébrés en un produit fini stable : le compost.

Fûts à compost Vous pouvez acheter un fût à compost auprès du Service de l'Environnement. De grands bacs à compost (+/- 1 m³) sont également disponibles. Vous pouvez également demander un module d'extension pour votre bac à compost.

Service de l'Environnement de Biévène
E-mail : myriam@gemeentebever.be
Tél. : 054 5170 85

BOUTEILLES DE GAZ USAGÉES

Où déposer une bouteille de gaz vide ?
Consultez le site www.mabouteillegaz.be pour savoir où déposer votre bouteille de gaz près de chez vous.

AMIANTE

Pour évacuer de grandes quantités d'amiante, veuillez vous adresser à Intradura - www.intradura.be ou **02/334.17.40**

PETITS DÉCHETS DANGEREUX (PDD)

Tous les déchets ménagers qui nuisent à la santé et à l'environnement.

Vous pouvez déposer vos PDD **au point de collecte, dans le centre.** Ces déchets seront ramassés par le chemocar d'Intradura.

Heures d'ouverture :

15 h - 18 h

Ces déchets sont stockés séparément - triés par types de PDD - pour éviter des réactions chimiques dangereuses.

AUTORISÉS

- ✓ Peintures, encres, colles, résines, huiles, graisses, solvants, et autres produits acides ou basiques, ainsi que les produits d'entretien, les piles, les substances ou produits contenant du mercure, les emballages vides ou contenant encore des produits précités

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Médicaments périmés (pharmacie), munitions ou autres explosifs, bouteilles de gaz réutilisables

Assurez-vous que :

l'emballage est bien fermé et qu'il n'y a pas de fuite; les produits sont dans leur emballage d'origine (si possible) quand vous venez les déposer. Si vous ne retrouvez plus l'emballage d'origine, déposez le produit dans un emballage solide et bien fermé.

TEXTILE

AUTORISÉS

- ✓ Textile usagé et non usagé : vêtements, chaussures (par paire), sacs à main, linge de lit (draps, couvertures et couettes, sacs de couchage, etc.), rideaux, essuies de bain, nappes

À NE PAS DÉPOSER

- ✗ Textile mouillé ou sale, tapis, couvertures électriques, matelas

Mettez le textile dans un sac fermé, afin qu'il conserve sa valeur. Vous trouverez un conteneur à textiles: à la hauteur de la maison communale - Place 10 (CURITAS) Place (Centre) et Bois d'Acren 51 (VIC) Muydt (Wereldmissiehulp).



Téléchargez vite l'application gratuite



GET IT ON
Google Play

Vous avez encore des doutes sur les emballages? Allez sur www.trionsmieux.be